

Ségolène Royal

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Communication relative

à la reconquête des paysages et à la place de la nature en ville

Communication en Conseil des ministres Inauguration de l'exposition photographique « Mon paysage au quotidien » (18h)

Jeudi 25 septembre 2014



Sommaire

Edit	o de Ségolène Royal	page 2
I. Le	paysage : de quoi parle-ton ?	page 4
	1) La protection, la gestion et l'aménagement des paysages en France	page 4
:	2) Le constat des experts sur le paysage	page 6
	ix actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature	page 8
	1) Lancement du « Printemps des Paysages et des Jardins »	page 8
:	Soutien à 10 chantiers-laboratoires de restauration paysagère et de requalification de territoires péri-urbains dégradés	page 9
;	3) Intégration du rôle des paysages et de son évaluation au 3 ^{ème} Plan national Santé- Environnement	page 10
•	4) Rénovation du Grand Prix national du Paysage autour du thème « les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte »	
	5) Généralisation des Plans de Paysage	page 13
	6) Pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel dans les Journées européennes du patrimoine : à la découverte des « monuments de la nature »	page 15
	7) Appui à la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste	page 17
•	8) Parrainage de la création d'une chaire d'entreprise « Paysage et Energie » au sein de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille	page 18
!	9) Consolidation et affirmation d'un réseau de sites et territoires d'exception	page 19
	10) Renforcement de l'emploi lié aux paysages	page 22
	Jne participation citoyenne : le paysage quotidien vu les Français	page 23
	Un concours national et une exposition photographique : un instantané du paysage ordinaire	page 23
:	Les lauréats du concours : 8 400 photographies capturent le cadre de vie quotidien des Français	page 24
;	3) Une étude pour comprendre quel regard portent les Français sur leurs paysages du quotidien	page 25
<u>Focu</u>	s : Sensibiliser les plus jeunes à la notion de paysage : l'éducation au développement durable	page 30



La France est riche de paysages d'une exceptionnelle diversité.

Monuments de la nature, jardins et parcs, perspectives façonnées au fil des siècles par le travail humain ont construit, dans les campagnes et dans les villes, nos singularités locales et notre identité commune. Leur beauté et leur cachet contribuent à la réputation internationale de notre pays, 1^{ère} destination la plus visitée au monde, et au dynamisme de notre économie touristique qui représente 7% de notre PIB et 8% de nos emplois.

Les Français sont très attachés à ce patrimoine terrestre, marin et même sous-marin; nombreux sont ceux qui se mobilisent pour l'inventorier ou le défendre. Ils sont sensibles à la qualité paysagère de leur environnement, critère dont 7 Français sur 10 tiennent compte pour choisir leur lieu de résidence. Gisements précieux d'activités et d'emplois non délocalisables, les

paysages sont des éléments déterminants du cadre de vie, de la santé et du bien-être de chacun et la condition d'un art de vivre ensemble. **Ce capital paysager est notre bien commun.** Il mérite d'être préservé, réparé, plus équitablement distribué et mis en valeur.

La loi du 8 janvier 1993 que j'ai portée à l'époque a accéléré la prise de conscience de l'importance de cette ressource paysagère et créé de nouveaux outils pour que l'urbanisme, l'aménagement et les politiques sectorielles l'intègrent davantage ; elle a ouvert la voie, en 2006, à l'entrée en vigueur de la Convention européenne du paysage en France.

Une vingtaine d'années après cette impulsion fondatrice, le temps est venu de relancer une action vigoureuse qui mette l'accent, au-delà des sites remarquables, sur les paysages du quotidien et les lieux de vie de tous les Français. Car les paysages sont aujourd'hui au cœur d'enjeux majeurs : la lutte contre le réchauffement climatique et la transition énergétique vers une croissance verte ; la création de « territoires de l'après-pétrole », à énergie positive entièrement renouvelable ; la protection et la valorisation de notre biodiversité ; la requalification des espaces dégradés par le mitage, la banalisation, les destructions paysagères, la désorganisation aux abords des villes et des bourgs ; l'invention nécessaire de nouvelles relations entre ville et nature, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité.

Ni le vieux modèle fonctionnaliste avec sa prolifération de zones spécialisées privées de paysages, ni le laisser-faire et ses inégalités paysagères ne permettent de relever les défis économiques, écologiques, culturels et sociaux du temps présent. Nos textes législatifs et réglementaires fixent des obligations mais seule la mise en mouvement conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'Etat peut donner à la reconquête de nos paysages l'élan d'une mobilisation partagée.

C'est pourquoi, je lance aujourd'hui un « Plan d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville », afin de mettre en place une politique nationale volontariste, incitative, partenariale et cohérente avec les objectifs du volet « Paysage » du projet de loi sur la biodiversité.

Ce plan d'action s'inspire notamment des conclusions du rapport « Paysages et Aménagement : propositions pour un plan national d'actions » que m'ont remis le 8 septembre dernier Denis Clement, Jean Luc Cabrit et Marie Pierrre Doizelet en présence des experts paysagistes et urbanistes.



















Pour multiplier, valoriser et diffuser les initiatives les plus créatives et les plus efficaces, ce plan actionne dix leviers :

- 1) Le lancement du **Printemps des Paysages et des Jardins** en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales, avec la création d'un palmarès de « **1000 projets pour les paysages** » (dans cinq domaines prioritaires : éducation et sensibilisation ; planification urbaine et paysagère incluant la participation des citoyens ; réalisations remarquables de professionnels du paysage en milieu rural, urbain et péri-urbain ; actions d'entreprises conjuguant transition énergétique et conception paysagère ; agro-écologie et gestion paysagère) et avec l'intégration des aménagements paysagers dans la démarche « **Terre saine, commune sans pesticides** » lancée en mai 2014.
- 2) Le soutien à **10 chantiers-laboratoires** de restauration paysagère et requalification de territoires périurbains dégradés.
- 3) L'intégration du **rôle des paysages** et de son évaluation au 3^{ème} **Plan national Santé-Environnement** (barrière contre les agents pathogènes, influence des espaces verts sur les convalescences post-opératoires, la santé psychique et les apprentissages scolaires).
- 4) La rénovation du **Grand Prix national du Paysage** (qui n'était plus attribué depuis 2012) autour du thème « **les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte »**.
- 5) La généralisation des **Plans de Paysage** pour la réalisation de projets de territoires partagés définissant des objectifs locaux de qualité paysagère et les moyens de les atteindre.
- 6) La pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel dans les journées annuelles du patrimoine.
- 7) L'appui à la **reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste** et à la valorisation de ses compétences prochainement certifiées par un nouveau diplôme d'Etat.
- 8) Le parrainage de la création d'une **chaire d'entreprise « Paysage et Energie »** au sein de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille, centrée sur la conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers.
- 9) La constitution d'un **réseau de territoires d'exception** afin de soutenir leurs demandes de classement, d'obtention du label Grand Site de France et d'inscription de biens naturels au patrimoine mondial de l'UNESCO.
 - 10) Renforcement de l'emploi lié aux paysages

Ségolène Royal

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie



















I. Le paysage : de quoi parle-t-on ?

Le paysage est un élément important de la qualité de vie des populations : dans les milieux urbains et dans les campagnes, dans les territoires dégradés comme dans ceux de grande qualité, dans les espaces remarquables comme dans ceux du quotidien... il constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

Sa dimension transversale (urbanisme, architecture, infrastructures, nature, etc.) impose une vision d'ensemble et un traitement global pour sa bonne prise en compte dans les différentes politiques sectorielles de l'Etat, des collectivités, des établissements publics et privés.

La Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur en France en 2006, définit le **paysage** comme une « partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. »

1) La protection, la gestion et l'aménagement des paysages en France

La transformation des paysages quotidiens – lieux de vie de la plupart des Français – n'a cessé de s'accélérer au cours des dernières décennies en entraînant la banalisation ou la dégradation irréversible de nombre d'entre eux.

95% de la population française vit en milieu urbain et l'équivalent d'un département est artificialisé tous les 7 ans (destruction des milieux naturels et terrains agricoles au profit de routes, d'habitations, de zones d'activité).

Face à ce constat, il est indispensable de **promouvoir un** aménagement durable du territoire répondant aux attentes de chacun de jouir d'un cadre de vie de qualité, contribuant à l'épanouissement personnel et collectif et à l'attractivité de nos territoires.

La loi paysage adoptée en France en 1993 marque une étape importante de la prise en compte du paysage remarquable ou quotidien, de sa protection et de sa valorisation.

En 2006, la France ratifie la Convention européenne du paysage, premier traité international dédié au paysage. Signée par 40 États sur les 47 qui composent le Conseil de l'Europe, cette convention donne un nouvel élan aux politiques du paysage sur le territoire national. Elle dote la France d'une législation qui « reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité. »



















Dans ce cadre, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie a développé différents outils :

87 départements couverts+ de 2 000 paysages décrits sur le territoire

- 20 itinéraires pour l'observatoire photographique national du paysage (OPNP)
 Plus d'une cinquantaine d'itinéraires recensés hors OPNP
- **25 lauréats dont 23 financés** pour l'appel à projets Plans de paysage 2013-2015

(non exhaustif)

- les atlas de paysages: documents de connaissance partagée, dans lesquels sont identifiées les caractéristiques des paysages, les valeurs qui leurs sont attachées, ainsi que les dynamiques et pressions qui les modifient.
- les observatoires photographiques du paysage: il s'agit de photographier à intervalles de temps réguliers un même point de vue afin d'évaluer l'impact des politiques publiques sur les paysages.
- les plans de paysage: projets de territoire partagés, ils formulent des objectifs de qualité paysagères et identifient les mesures à prendre en vue de les satisfaire.



















2) Le constat des experts sur le paysage

Développer une nouvelle approche sur l'aménagement de notre cadre de vie : rapport « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action »

Le 8 septembre dernier, Ségolène Royal s'est vu remettre le rapport « Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action ». Réalisé par le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), ce rapport vise à donner les contours d'une nouvelle politique des paysages associant attractivité des territoires et croissance verte.

Aujourd'hui, le paysage n'est pas considéré comme un axe à part entière des démarches d'aménagement de l'espace et le paysage du quotidien connaît une tendance régulière à la banalisation, voire à la dégradation.

Près de 20 ans après la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, ce rapport est un outil essentiel pour faire évoluer les pratiques vers une meilleure valorisation du paysage et une nouvelle approche sur l'aménagement de notre cadre de vie.

L'enjeu est d'encourager les collectivités à penser l'espace public, le jardin et les paysages avant la création architecturale ou les opérations d'aménagement.

« Les paysages de la vie quotidienne sont de fait une part de notre identité. Ils contribuent à façonner notre personnalité, ils influencent – favorablement ou non – notre joie de vivre et notre relation aux autres; ils "signent" aussi la société qui les produit. Il est aujourd'hui temps de redonner du sens dans la conception même et l'aménagement de nos lieux de vie quotidiens, pour qu'ils ne résultent pas d'évolutions "subies" de nature technique et économique mais de choix réfléchis et concertés avec les citoyens. »

Denis CLEMENT,

Co-auteur du rapport

Conseil général de l'environnement

et du développement durable

Commission permanente des ressources naturelles Collège paysage, espaces protégés et patrimoine

Membres experts présents lors de la remise du rapport :

Marie-Pierre Doizelet, Jean-Luc Cabrit, Denis Clément, Inspecteurs généraux et Auteurs du rapport.

Vincent Piveteau, Ingénieur et directeur de l'Ecole nationale supérieur du paysage de Versailles-Marseille.

Catherine Soula-Espiasse, paysagiste et présidente de l'association des paysagistes-conseils de l'Etat.

Jean-Marc Bouillon, paysagiste et président de la fédération Française du Paysage.

Laure Planchais, paysagiste et lauréate du Grand Prix National du Paysage en 2012.

Henri Bava, paysagiste et lauréat du Grand Prix National du Paysage en 2007.

Jacqueline Osty, paysagiste et lauréate du Grand Prix National du Paysage en 2005.

Michel Corajoud, paysagiste-urbaniste, lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme en 2003.

Anne Vourc'h, sociologue et directrice du réseau des grands sites de France.

Michel Sommier, Directeur des Parcs nationaux de France.

Olivier Laroussinie, Directeur des Aires marines protégées.

Pierre Weick, directeur de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

Sylvain Provost, paysagiste, inspecteur des sites en Poitou-Charentes et président de l'association des inspecteurs des Sites.

Hervé Vanlaer, DREAL Auvergne, directeur.

Dominique Drouard, président de Val'hor (interprofession de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage)

Catherine Muller, présidente de l'Union nationale des entreprises du paysage.

Odile Marcel, La Compagnie du Paysage, « Paysage après pétrole »

Baptiste Sanson, La Bergerie de Villarceaux, « paysage de l'après pétrole »

Régis Ambroise, ingénieur agronome et urbaniste, « paysage de l'après pétrole »



















Par ailleurs Ségolène Royal a présidé le 19 septembre dernier la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages et échangé avec les experts de cette commission :

Monsieur Jacques BIANCARELLI

Conseiller d'État honoraire

• Monsieur Jean-Claude LEFEUVRE

Président du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature (CNPN)

Monsieur Alexandre GADY

Président de la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)

Monsieur Éric DUTHOO

Vice-Président de Patrimoine Environnement

Madame Sandrine GUIHENEUF

Responsable du Développement - Syndicat mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Madame MARTINIE-COUSTY

Coordinatrice à France Nature Environnement

Monsieur Éric GOULOUZELLE

Directeur adjoint de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France

Madame Nicole LE NEVEZ

Directrice du Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents

Monsieur Denis CAGET

Paysagiste

Madame Brigitte MAZIÈRE

Inspectrice honoraire de l'équipement

Madame Marie PRUVOST

Paysagiste

• Monsieur Michel VIOLLET

Paysagiste

• Monsieur Alain COULON

Architecte



















II. Neuf actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville

Ségolène Royal souhaite aujourd'hui renforcer la politique en faveur du paysage pour maintenir l'attractivité de notre pays et donner à tous les Français un cadre de vie de qualité.

1) Lancement du « Printemps des Paysages et des Jardins »

La première édition du « Printemps des Paysages et des Jardins », grand événement proche des citoyens et au plus près des territoires, sera lancé en mai 2015, en partenariat avec les collectivités territoriales.

L'objectif est de donner rendez-vous chaque année aux entreprises, collectivités, associations et établissements scolaires pour participer à sensibiliser les Français à la valeur de leurs paysages, en tant qu'élément essentiel de leur cadre de vie.

Cet événement reposera sur la création d'un palmarès de « 1 000 projets pour les paysages » dans cinq domaines prioritaires :

- éducation et sensibilisation en milieu scolaire et sur le terrain avec les interventions des écoles de formation au paysage
- planification urbaine et paysagère incluant la participation des citoyens
- réalisations remarquables de professionnels du paysage en milieu rural, urbain et péri-urbain (parcs, voirie...)
- actions conjuguant transition énergétique et conception paysagère (installation des dispositifs de production d'énergies renouvelables...)
- agro-écologie et gestion paysagère : actions traduisant dans l'espace la mutation de l'agriculture française vers l'agro-écologie

L'ambition du palmarès sera de sensibiliser autour du paysage les responsables locaux (élus, aménageurs, associations...) mais aussi de constituer une base de données pour les actions de formation et de sensibilisation à venir.

Le « Printemps des Paysages et des Jardins » reposera également sur l'intégration des aménagements paysagers dans la démarche « Terre saine, commune sans pesticides » lancée en mai 2014.

« Terre saine, commune sans pesticides »

Afin d'anticiper la suppression des pesticides dans les produits d'entretien des espaces publics au 1^{er} mai 2016, au lieu du 1^{er} janvier 2020, Ségolène Royal a lancé en mai 2014 la démarche « Terre saine, commune sans pesticides », pour généraliser les bonnes pratiques déjà à l'œuvre dans les territoires en matière d'élimination de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien des espaces publics. Près de 4 000 communes sont déjà engagées dans cette démarche.

Aujourd'hui, on estime que 800 tonnes de pesticides sont utilisés dans les communes pour l'entretien des espaces publics.

Cet engagement des communes permettra également à tous les jardiniers amateurs d'adopter de bonnes pratiques et aux jardineries d'informer les consommateurs sur l'existence de produits de substitution non polluants et de moyens mécaniques de désherbage. Pour en savoir plus, consulter le « Guide pour jardiner+ nature » édité par le ministère.



















2) Soutien à 10 chantiers-laboratoires de restauration paysagère et de requalification de territoires péri-urbains dégradés

Une opération de reconquête de dix territoires déqualifiés à rayonnement national sera lancée en 2015.

Elles permettront à des équipes réunies autour de paysagistes d'élaborer des plans-guides en vue de requalifier et de guider l'évolution de ces territoires dégradés.

L'Etat travaillera en lien avec l'ensemble des acteurs (collectivités locales et territoriales, services déconcentrés, établissements publics, aménageurs...

Ces opérations constitueront des « chantiers-laboratoires » qui permettront de tirer des enseignements en matière d'ingénierie de projets et de méthodes reproductibles.

Ces chantiers-laboratoires s'attacheront en particulier à des territoires péri-urbains dégradés ou des **piémonts** déqualifiés, territoires qui cristallisent sur des espaces contraints un grand nombre de problématiques d'aménagement et pour lesquels

Piémont: Bande, plus ou moins large, de plaines ou de collines localisée au pied d'un volume montagneux.

l'approche paysagère permettra de faire de projet de restauration ou de reconquête de véritables projets de territoire.



















3) Intégration du rôle des paysages et de son évaluation au 3^{ème} Plan national Santé-Environnement

Sur la base d'un diagnostic élaboré par des experts, l'objectif est d'identifier et concevoir les principales actions à mettre en œuvre afin d'améliorer la santé des Français en lien avec la qualité de leur environnement et en particulier de leur paysage, dans une perspective de développement durable.

Jardins et qualité des paysages : des facteurs d'attractivité et de bien-être

De nombreuses études ont mis en évidence la valorisation des paysages dans le prix des propriétés foncières ou ce que des résidents consentiraient à payer pour continuer à bénéficier d'une qualité des paysages.

En milieu urbain, la qualité des espaces publiques et notamment la qualité des espaces verts, présente des bienfaits majeurs en matière de :

- santé : barrière contre les agents pathogènes, influence des espaces verts sur les convalescences post-opératoires, la santé psychique, les apprentissages scolaires, le ressourcement ;
- mobilité : par la valorisation notamment de l'usage des déplacements doux ;
- · éducation à la biodiversité
- lutte contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air : lutte contre les îlots de chaleur urbain.

Le 3^{ème} Plan national Santé-Environnement intègrera donc la prise en compte du paysage et de son rôle dans la santé et le bien-être des Français.

Dix bienfaits majeurs du végétal en ville - Etude réalisée par Plantes et Cités

- augmentation de l'activité physique des plus fragiles
- valorisation de l'usage des déplacements doux au quotidien par les citadins
- réponse aux attentes de loisirs, de détente et de nature des habitants
- diminution de l'état de stress et d'angoisse des citadins
- soutien à la cohésion sociale et à la rencontre des habitants
- régulation et apaisement des relations entre les personnes
- augmentation de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie
- augmentation de la valeur du foncier et de l'immobilier (en terme de valeur foncière des habitations et terrains : + 2,1% par m² dans une bande de 300m et + 5 à 8% relevés dans la littérature si très proche)
- · éducation à la biodiversité
- participation à la lutte contre le réchauffement climatique et à la pollution de l'air



















4) Rénovation du Grand Prix national du Paysage autour du thème « les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte »

Organisé tous les deux ans, le Grand Prix national du Paysage récompense une réalisation exemplaire, achevée depuis au moins 3 ans. Il distingue conjointement le maître d'ouvrage public français et le maître d'œuvre, paysagiste français ou européen, ainsi que, le cas échéant, la ou les associations qui se sont impliquées dans l'opération.

Il bénéficie toutefois d'une reconnaissance encore insuffisante au sein des maîtrises d'ouvrage publiques et des maîtrises d'œuvre paysagistes.

Ségolène Royal souhaite aujourd'hui l'inscrire dans une nouvelle dynamique pour en faire un véritable instrument de promotion des démarches paysagères innovantes et exemplaires. La ministre en lancera une nouvelle édition pour l'année 2015 autour du thème « les paysages de la transition énergétique et de la croissance verte ».

Ce nouveau Grand Prix national du paysage représente un outil essentiel pour sensibiliser les décideurs à l'importance de développer une approche paysagère dans la définition de leur projet de territoire.

Il permettra d'encourager les projets de grands territoire s'appuyant sur une approche paysagère (Plans de paysage notamment ; pour en savoir plus, consulter la fiche « Généralisation des Plans de Paysage ») et d'encourager l'émergence de nouveaux projets de qualité paysagère.

Il s'agit de répondre aux enjeux suivants :

- · réussir la transition énergétique
- lutter contre l'étalement urbain
- requalifier les franges urbaines et les territoires dégradés
- reconstruire la ville sur la ville...

Le Grand Prix National du Paysage contribue à sensibiliser à l'importance des paysages pour l'épanouissement des êtres humains et le bien-être individuel et de la société. Il vise à promouvoir la participation du public au processus décisionnel des politiques du paysage. Il récompense la mise en œuvre de mesures prises par des collectivités locales ou régionales pour la protection, la gestion, et/ou

l'aménagement durables des paysages.

Il fait écho à l'engagement des Etats parties à la Convention européenne du paysage d'intégrer le paysage dans les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, et dans les politiques culturelle, environnementale, agricole, sociale et économique, ainsi que dans toutes les politiques pouvant avoir un effet direct ou indirect sur le paysage.

L'article 11 de la Convention européenne du paysage institue un Prix du paysage du Conseil de l'Europe qui distingue « les collectivités locales et régionales et leurs groupements qui, dans le cadre de la politique de paysage d'une Partie à la présente Convention, ont mis en œuvre une politique ou des mesures visant la protection, la gestion et/ou l'aménagement durable de leurs paysages, faisant la preuve d'une efficacité durable et pouvant ainsi servir d'exemple aux autres collectivités territoriales européennes. »

Il repose sur les critères suivants :

- Principes de conception et de gestion dans une optique de développement territorial durable
- Caractère exemplaire ou innovant de l'opération
- Qualité de la concertation : étroite participation du public, des autorités locales et régionales et des autres secteurs concernés
- · Adéquation de la réalisation par rapport aux objectifs formulés



















Le parc du Grand Pré à Langueux Grand Prix National du Paysage 2012

Dans cette petite ville péri-urbaine, proche de Saint-Brieuc, Laure Planchais, paysagiste et maître d'œuvre mandataire de l'opération, avec une équipe pluridisciplinaire, a conçu un parc contemporain, maillon manquant permettant de relier le centre-bourg de Langueux aux grèves de Saint Brieuc et aux grands horizons de la Baie d'Yffignac. Le projet crée un lieu fort et de convivialité qui intègre la salle de spectacle dans une urbanité nouvelle.







La ville de Langueux, morcelée par un habitat pavillonnaire, trouve aujourd'hui une nouvelle qualité urbaine. Celle-ci s'exprime d'une part à travers un projet social, qui redonne toute sa place à un espace public générateur de mixité et d'échanges entre les habitants, et d'autre part, à travers un travail de composition fondé sur les vues et les matériaux permettant de recréer des relations visuelles avec le paysage alentour, et des points de repère. Le parc du Grand Pré devient ainsi le nouveau centre d'une ville en devenir.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a exploité un budget restreint en création et en gestion pour inventer un parc paysager pédagogique, écologique contemporain et innovant, avec un parti pris de construction qui permet d'inscrire le projet dans la durée, notamment par un travail subtil sur le végétal et la gestion hydraulique.

Ce Grand Prix National du Paysage 2012 salue une approche paysagère menée dans le cadre d'un projet de développement communal. Il démontre l'intérêt pour les élus d'anticiper le devenir de leur commune au travers d'une approche qui articule paysage et urbanisme, pour un cadre de vie choisi et de qualité, propice à l'épanouissement individuel et de la société.

Pour en savoir plus, télécharger <u>la plaquette de présentation</u>























5) Généralisation des Plans de Paysage

Les plans de paysage seront encouragés et développés pour permettre la réalisation de projets de territoires innovants définissant des objectifs locaux de qualité paysagère et les moyens de les atteindre.

Cette approche a été généralisée dans le cadre du projet de loi biodiversité et de la loi ALUR qui ont introduit ces objectifs de qualité paysagère (c'est-à-dire le cœur de la démarche des Plans de paysage) dans les documents d'urbanisme et les chartes des parcs naturels régionaux.

Les plans de paysage expriment un projet de territoire et correspondent aux objectifs de qualité paysagère définis par la Convention européenne du paysage. Ils permettent à un ensemble de communes et de collectivités d'assurer une meilleure cohérence entre leurs décisions de protection, de gestion et d'aménagement sur un paysage donné. Les paysagistes en sont les maîtres d'œuvre.

Ségolène Royal souhaite aujourd'hui promouvoir cette démarche et soutenir les territoires dans l'élaboration de leur « plan de paysage ».

Un nouvel appel à projets Plans de paysage sera lancé avant la fin 2014 pour inciter les collectivités à élaborer et partager, avec l'ensemble des acteurs locaux et les populations, un projet de territoire fondé sur une approche paysagère.

Le ministère de l'Ecologie soutiendra financièrement les collectivités volontaires pour se lancer dans l'élaboration d'un plan de paysage dans l'optique également d'en tirer des enseignements méthodologiques et de pouvoir remobiliser ces enseignements dans le cadre de l'élaboration de tout projet de territoire (Schéma de cohérence territoriale - SCOT, documents de planification...).

Le soutien financier portera sur 2 phases : une contribution à l'élaboration du plan de paysage, et une contribution à la définition du plan d'actions à mettre en œuvre.

Le ministère apporte également un soutien technique et méthodologique par l'intermédiaire du **Club Plan de Paysages**. Ce club, constitué notamment des lauréats du premier appel à projets, a pour objectifs de :

- Accompagner techniquement les lauréats dans la formulation des objectifs de qualité paysagère et dans leur traduction opérationnelle;
- Tirer les enseignements des différentes expérimentations menées et capitaliser au niveau national de la méthodologie ;
- Promouvoir et diffuser sur l'ensemble du territoire la démarche paysagère.

Une brochure « Plans de paysage » à destination des élus paraîtra avant la fin de l'année.









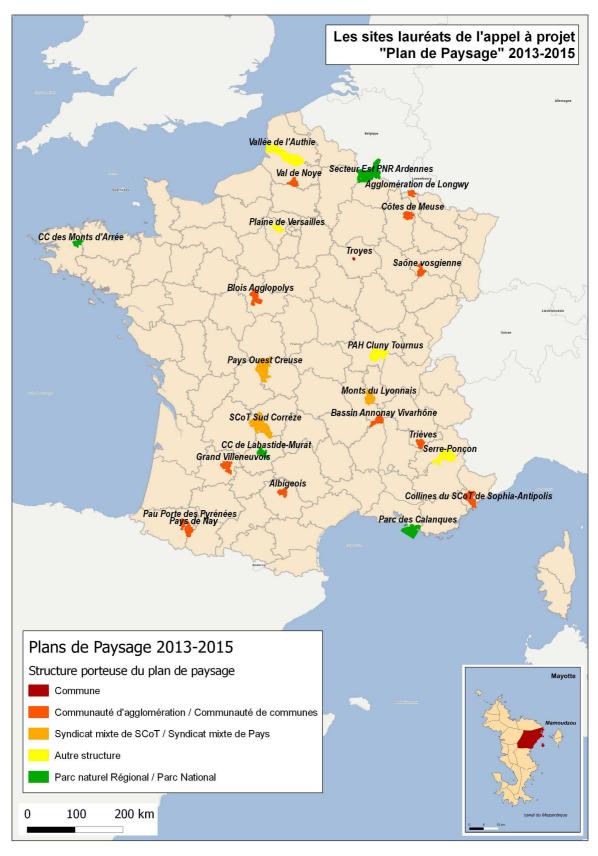












Source: Cerema



















6) Pérennisation de l'inscription du patrimoine naturel dans les Journées européennes du patrimoine : à la découverte des « monuments de la nature »

En 2014, pour la première fois, les Journées européennes du patrimoine ont associé le patrimoine naturel au patrimoine culturel. Les prochaines éditions resteront sur cette double thématique.



Les Journées du Patrimoine 2014 Ségolène Royal ouvre au public les portes de l'Hôtel de Roquelaure et ses jardins (L.Mignaux – MEDDE/MLETR)

Associer dans un même intitulé patrimoine culturel et patrimoine naturel, c'est évoquer les liens qui unissent définitivement le patrimoine sous toutes ses formes à l'environnement – minéral, végétal, urbain, littoral ou champêtre – qui le côtoie, l'abrite ou le sublime. Les deux notions sont étroitement imbriquées.

C'est également reconnaître une définition plus large de la notion d'objet patrimonial en l'ouvrant à celle de site ou de paysage.

Celle donnée par l'UNESCO du paysage culturel dès la Convention de 1972 évoque ce patrimoine mixte, composé d'« œuvres conjuguées de l'être humain et de la nature », qui expriment « une longue et intime relation des peuples avec leur environnement ».

Elle illustre le dialogue évident qui se noue depuis des siècles entre les activités/créations de l'homme et son environnement naturel, entre les monuments (œuvres architecturales, sculptures, peintures, structures ou éléments archéologiques, grottes, etc.) et les sites ou zones naturelles (monuments naturels, formations géologiques et géomorphologiques, éléments fossiles, etc.).





















Le thème « Patrimoine culturel, patrimoine naturel » s'inscrit dans la continuité d'un siècle de protection dont l'une des évolutions capitales réside dans l'extension du champ patrimonial. La notion de « patrimoine » n'a aujourd'hui plus la même définition, ni le même champ d'action. La conscience de sa diversité comme de sa valeur citoyenne, économique et sociale a inévitablement modifié sa perception auprès du public mais aussi les actions pour sa protection, sa conservation ou sa mise en valeur, ainsi que sa gestion par les pouvoirs publics.

« Patrimoine culturel, patrimoine naturel » propose de placer le patrimoine au cœur d'un spectre allant du monument historique aux espaces protégés en prenant en compte les vastes domaines et espaces naturels abritant du patrimoine, ou encore les éléments naturels eux-mêmes faisant véritablement patrimoine. Ce thème doit permettre de mettre en lumière certains enjeux cruciaux pour l'avenir en matière culturelle, sociale et environnementale.





















7) Appui à la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste

Afin de renforcer les compétences en paysage dans les fonctions publiques d'État et territoriale, le ministère de l'Ecologie soutient la création d'un nouveau diplôme d'Etat qui permette la reconnaissance pleine et entière du métier de paysagiste et la valorisation de ses compétences.

Par ailleurs, un plan national de formation, en partenariat avec des écoles supérieures du paysage, a été mis en place en 2014 à destination des agents de l'Etat. Il comprend des modules d'initiation et des modules de perfectionnement sur des thématiques clefs (éolien, planification...) et sera pérennisé et développé à terme.

Les écoles du paysage en France (enseignement supérieur public)

Ministère de l'Agriculture : Angers, Versailles-Marseille

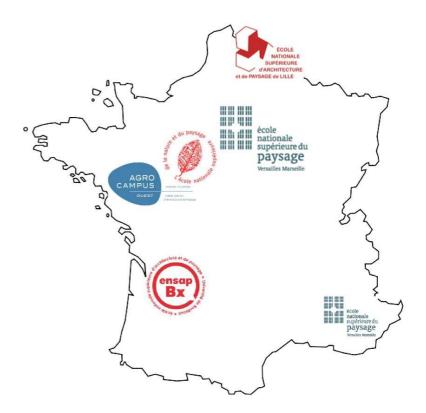
Ministère de la Culture : Bordeaux, Lille

Blois

Ministère de l'Education nationale :

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie :

Coordination et animation du réseau des écoles



Source : Hervé Davodeau, enseignant-chercheur à l'école du paysage d'Angers AGROCAMPUS OUEST



















8) Parrainage de la création d'une chaire d'entreprise « Paysage et Energie » au sein de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie va parrainer la création d'une chaire d'entreprise « Paysage et Energie » centrée sur la conjugaison des enjeux énergétiques et paysagers, au sein de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles-Marseille.

Les premières signatures de partenariat devraient avoir lieu avant fin 2014.

Chaire d'entreprise: engagement d'entreprises pluri-annuel (de 3 à 6 ans), pour des montants significatifs, visant à soutenir le développement d'activités de recherche et/ou d'enseignement dans un domaine qui intéresse l'entreprise.

a. Enjeux

La transition énergétique appelle une évolution et un décloisonnement des politiques publiques. L'attention portée à la notion d'économie circulaire, comme plus globalement la recherche d'une moindre empreinte environnementale, oblige à rechercher des nouvelles synergies entre des secteurs gérés jusqu'alors de manière assez indépendante.

La transition énergétique suscite de nouvelles formes de gouvernance. Les territoires sont amenés à jouer un rôle important aux côtés des acteurs industriels traditionnels de la production, du transport et de la distribution d'énergie.

Le paysagiste peut accompagner cette transition énergétique, qui engage la production de nouveaux espaces à toutes les échelles. Les projets énergétiques n'impliquent pas seulement la maîtrise des systèmes techniques, mais nécessitent la prise en considération de tous les éléments de la nature et du vivant. Le paysagiste agit, notamment sur le plan esthétique, sur l'organisation spatiale des cadres de vie. Il agit aussi par les représentations qu'il produit, par les concertations et par les médiations qu'il mène, sur l'évolution des référents culturels des perceptions individuelles et collectives.

b. Objectifs de la chaire « Paysage et Energie »

- Créer un espace d'échange, de formation, de recherche, et de production expérimentale autour des enjeux de la transition énergétique dans les territoires.
- Permettre de penser la place de l'énergie dans l'espace public (l'espace qui lui est alloué, mais aussi son acceptabilité sociale).
- Faciliter les échanges entre les mondes de la conception, de la création, et de l'ingénierie, afin d'élaborer des scénarios territorialisés ou d'explorer « in situ » des options de transition énergétique.
- Fédérer les travaux existant dans le champ du paysage sur cette question, tout en revisitant et réinterrogeant la pratique et la réflexion des paysagistes.

L'école Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Sous tutelle des ministères de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, l'école nationale supérieure de paysage (ENSP) est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche de référence aux planx national et international en paysage. Elle a son siège au Potager du Roi à Versailles, dont elle assure la gestion et la promotion. Elle est également implantée à Marseille. L'Ecole est impliquée dans les institutions nationales de recherche et d'enseignement supérieur : membre de l'Université Paris-Seine, membre fondateur de l'Institut méditerranéen de la Ville et des Territoires à Marseille, membre de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France.



















9) Consolidation et affirmation d'un réseau de sites et territoires d'exception

Une vallée ou un vignoble, un massif montagneux, des gorges ou des marais, un estuaire ou une île... La France est réputée pour la qualité et la diversité de ses paysages remarquables, marqueurs de l'identité des territoires. Soucieuse de ce patrimoine exceptionnel, elle s'engage pour sa protection.

Les paysages d'exception, sites classés et inscrits font l'objet d'une surveillance attentive de la part des services de l'Etat, qui permet d'en sauvegarder les qualités paysagères. Les plus fréquentés d'entre eux, tels les Grands Sites de France ou les paysages inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, portés par les collectivités territoriales, expérimentent des modalités de gestion et d'accueil du public au quotidien. Ils sont source d'inspiration pour l'évolution de l'ensemble de nos paysages.

a. Les sites classés et inscrits au niveau national

Sous ces deux termes se retrouvent aussi bien des éléments isolés du paysage comme un arbre centenaire ou une chapelle dans son écrin de verdure, que de vastes ensembles paysagers naturels ou façonnés par l'homme comprenant plusieurs milliers d'hectares.

Depuis plus de 100 ans, cette politique vise à préserver des sites et monuments naturels dont le caractère exceptionnel justifie une protection nationale du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

2 700 sites classés en France (plus d'1 million d'hectares) et plus de 4 000 sites inscrits (plus d'1,5 million d'hectares) pour une superficie totale de 4% du territoire national



Salines à la baie des Anglais (Martinique) Site classé en 2013 (Henri Salomon)



















b. Les Opérations Grands Sites et le label Grand Site de France

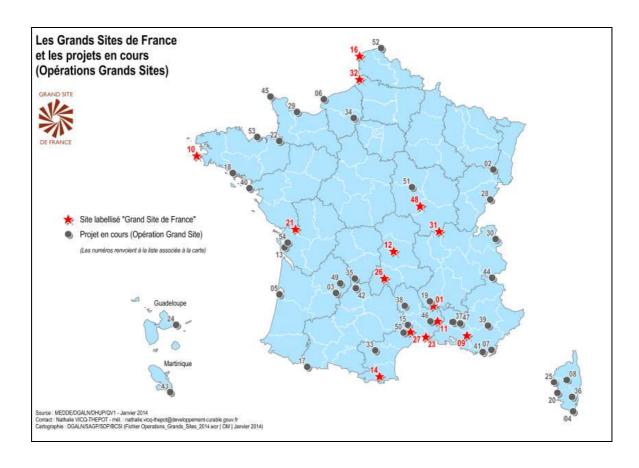
Le label Grand Site de France a été créé en 2003 pour préserver ou réhabiliter des lieux remarquables pour leurs qualités paysagères, naturelles et culturelles, soumis à une forte fréquentation touristique, dans le respect de l'esprit des lieux et en association étroite avec les partenaires locaux.



Fin 2014: **55 Opérations Grands Sites** dans 500 communes, 21 régions et 47 départements, sur des territoires accueillant au total près de 40 millions de visiteurs visiteurs par an et couvrant 714 000 ha (dont près de la moitié classés)

14 sites labellisés Grand Site de France.

Marais Poitevin (Poitou-Charentes et Pays de la Loire) Grand Site de France depuis 2010 (Collection des parcs naturels régionaux)





















c. Patrimoine mondial de l'Unesco

L'inscription d'un bien culturel, naturel ou mixte ou d'un paysage culturel (interaction de l'Homme et de la nature) sur la liste du Patrimoine mondial de l'humanité est une reconnaissance internationale qui consacre sa valeur universelle exceptionnelle.

L'obtention de ce label prestigieux engage l'État à assurer la protection, la conservation, la mise en valeur et la transmission aux générations futures de ce patrimoine.

39 biens inscrits en France, la plupart ayant bénéficié d'un classement national dont 3 naturels (Golfe de Porto, Lagons de Nouvelle-Calédonie, Pitons, cirques et remparts de la Réunion), et 1 bien mixte (Pyrénées - Mont Perdu)

Six de ces biens sont des paysages culturels, dont Les Causses et les Cévennes (2011) et le Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (2012).

La France est au 4° rang mondial



Bassin minier du Nord - Pas-de-Calais Patrimoine mondial de l'Unesco depuis 2012 (Philippe Frutier / Altimage)

Inscription au patrimoine mondial : les dossiers en cours

La proposition d'inscription examinée au Qatar en juin 2014 lors du 38e comité de « la Chaîne des Puys et faille de Limagne » comme bien naturel a fait l'objet d'un renvoi à une session ultérieure afin de permettre à la France d'approfondir l'expertise en lien avec l'UICN internationale. Le ministère de l'Ecologie va donc poursuivre en 2015 un travail partenarial avec l'UICN sur ce dossier.

Plusieurs dossiers de candidatures à des stades de maturité plus ou moins avancés sont soutenus par le ministère de l'Ecologie :

- <u>3 biens naturels</u>: « Aires volcaniques et forestières de la Martinique » ; « Espace transfrontalier Marittime-Mercantour (Les Alpes de la mer) » avec l'Italie et les archipels des Kerguelen et des Crozet.
- <u>3 biens mixtes</u> : « Les Marquises », « le marae de Taputapuatea » (en Polynésie françaises) et les Bouches de Bonifacio avec l'Italie.



















10) Renforcement de l'emploi lié aux paysages

Par l'ensemble de ces mesures, Ségolène Royal souhaite conforter et renforcer le nombre d'emploi autour des paysages.

En France, la filière économique du paysage représente un marché de 10 milliards d'euros pour plus de 150 000 emplois décomposée de la manière suivante :

a. Entreprises du paysage

- 28 400 entreprises
- 92 000 actifs dans le privé (70% travaillent pour le marché privé et 30% pour le marché public)
- 5,25 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Chiffres UNEP

b. Les paysagistes concepteurs

• Plus de 5 000 paysagistes reconnus comme tels par les conditions d'adhésion à la Fédération Française du Paysage (FFP)

Selon l'EFLA (European Foundation for Landscape Architecture)

c. Les entreprises du Végétal (au sens large)

La filière du Végétal rassemble **60 000 entreprises** spécialisées ou non dans la production, l'utilisation ou la vente de végétaux d'ornement dont :

- 5 100 entreprises de production (horticulteurs et pépiniéristes)
- 900 grossistes de fleurs et plantes
- 1 200 jardineries
- 14 000 fleuristes
- 28 400 entreprises du paysage



















III. Une participation citoyenne : le paysage quotidien vu par les Français

Au-delà des paysages d'exception, qui sont l'objet de mesures de protection et de gestion particulières, le paysage est aussi ce qui nous entoure dans notre quotidien. Il est une composante essentielle de notre cadre de vie, qu'il soit rural, naturel, urbain ou périurbain, de qualité ou dégradé.

1) Un concours national et une exposition photographique : un instantané du paysage ordinaire

A l'occasion des 20 ans de la loi paysage, le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, a invité les Français à photographier les paysages de leur quotidien. Ce **concours « Mon paysage au quotidien : la France vue par ses habitants »** s'est déroulé du 1^{er} octobre 2013 au 31 janvier 2014.

Le ministère a souhaité inciter les Français à être les acteurs de leur cadre de vie en replaçant les paysages du quotidien au cœur de leurs préoccupations.

Scolaires et particuliers, petits et grands, étaient invités à capturer dans une ou plusieurs photographies leur paysage quotidien, qu'il soit urbain, périurbain, rural ou naturel : plus de 10 000 personnes ont participé à ce concours.

Deux jurys, composés de paysagistes, de photographes et de représentants des partenaires, ont désigné les photographies lauréates, présentées dans cette exposition. Les internautes ont également pu voter pour leur photographie préférée.

L'exposition « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants » présente les photographies lauréates, ainsi que les paysages exceptionnels qui font la renommée de la France.

Informations pratiques

Quand ? du 23 septembre au 13 octobre 2014.

Où ? Berges de Seine, rive gauche (entre la passerelle Léopold Sédar Senghor et le pont Royal) - 75007 Paris

Accès gratuit





















2) Les lauréats du concours : 8 400 photographies capturent le cadre de vie quotidien des Français

• Dans la catégorie des particuliers, 3 200 personnes ont participé au concours, illustrant par leurs 7 400 photographies la diversité de leurs

paysages du quotidien.

1^{er} **prix** (à gauche) : Vincent Ayvayan « Point de vue » - Lyon (69)

2ème prix (en haut) : Pierre-Jean Fontfrède « Juste avant l'ouverture » -Ceyrat (63)

3^{ème} prix (en bas) : Charles Le Querrec « Bar à bière » - Puteaux (92)



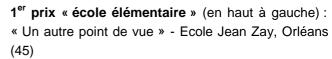




 Dans la catégorie des scolaires, le concours a mobilisé 102 écoles élémentaires, 80 collèges, 57 lycées et 11 structures d'enseignement spécialisé. En tout, ce sont plus de 1 000 photos qui ont été prises par les élèves!











3^{ème} prix « collège » (en bas à gauche) : « Les nouveautés dans le quartier » - Collège Paul Jean Louis, Saint Laurent du Maroni (Guyane)

2^{ème} **prix** « **lycée** » (en haut à droite) : « Pays de Bitche : Terre de sable, d'eau et de forêts » - Lycée Teyssier, Bitche (57)

1^{er} prix « établissement spécialisé » (en bas à droite) : « L'équilibre entre naturel et artificiel » - Collège Georges Braque, Paris (75)

Retrouvez toutes les photographies lauréates sur www.mon-paysage-au-quotidien.fr



















3) Une étude pour comprendre quel regard portent les Français sur leurs paysages du quotidien

À l'occasion de ce concours, le ministère a confié l'analyse des images et des textes à une équipe de recherche de l'université de Bordeaux Montaigne.

L'objectif de l'étude était d'analyser le corpus photographique récolté à l'occasion du concours, de mieux connaître les participants (âge, catégorie socio-professionnelle, répartition géographique...) et de mieux comprendre ce que signifie pour eux le paysage du quotidien pour ces candidats, comment ils le perçoivent.

Elle a permis d'identifier plusieurs thématiques autour desquelles l'exposition des photographies lauréates a été organisée.

« Photographier son paysage quotidien : il s'agit d'un sacré défi que les participants au concours ont tenté de relever. En effet rien de plus insaisissable que son paysage de tous les jours, celui que l'on arpente machinalement, que l'on aperçoit de sa fenêtre. Et comment faire de ce paysage une représentation qui sera distinguée parmi des milliers de clichés? Partant de cette injonction paradoxale, faire une extraordinaire d'un paysage ordinaire, les images du concours nous proposent un portrait photographique de la France contemporaine empreinte d'une volonté de sublimer le territoire national. »

Raphaële BERTHO,

maître de conférences en Science de l'Information et de la Communication

à l'université Bordeaux-Montaigne, chargée de l'analyse du corpus des photographies du concours



















Les participants au concours habitent principalement en zone urbaine et nous donnent à voir :

a. Un paysage contemporain habité



LE PAYSAGE HABITÉ

Le cadre de vie permet souvent la mise en scène des humains ou des animaux qui forment autant de « personnages » racontant une histoire.

L'ENVOL DES OISEAUX - La beauté d'un lieu rempli d'usines (Brigitte Héricher, Petit-Couronne)



• LE PAYSAGE, ENTRE VILLE ET NATURE

La frontière entre le végétal et l'artificiel est toujours en mouvement et en redéfinition. Si certains clichés figurent une vision classique de la campagne ou de la ville, d'autres soulignent la juxtaposition de ces espaces, dans une relation toujours plus étroite entre la nature et l'urbanité. Il s'agit alors de souligner les mélanges, les rencontres de ces opposés.

VILLE EN CONSTRUCTION - Malgré ces formes menaçantes, des gens jouent avec leurs enfants en toute quiétude sur un parterre d'herbe, comme protégés par un mur de cet envahisseur. (Didier Paldieu, Saint-Ouen)



LE PAYSAGE ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

Longtemps apprécié pour son caractère remarquable, le paysage est devenu peu à peu un patrimoine à protéger, à gérer et à aménager. Comment faire pour intégrer les éléments de la modernité, incarnés dans les lignes de chemins de fer, les lignes à haute tension, les éoliennes ou les habitats contemporains, dans des espaces marqués par la tradition ?

PAYSAGE D'AUTOMNE - Les magnifiques couleurs d'automne traversées par une ligne SNCF exceptionnelle (Michel Guiral, Sant-Sauveur-de-Peyre)



















b. Un paysage intime

• LE PAYSAGE AU QUOTIDIEN

Qu'il soit remarquable ou ordinaire, le paysage quotidien est avant tout celui qui s'intègre à nos rythmes de vie. C'est le paysage que l'on voit chaque jour sur le trajet de l'école ou du travail, ou bien ce paysage transformé par les saisons.



7h40, départ



7h55, en chemin



8h15, premier au collège

MON PAYSAGE D'ÉLÈVE AU QUOTIDIEN

Les élèves ont choisi d'axer le projet sur les paysages de leurs trajets quotidiens : 90 % des élèves de la classe sont issus du milieu rural ; 5 jours par semaine, ils traversent le plateau du Roumois, une plaine agricole qu'ils décrivent lors de l'étude du paysage comme « plate et vide ». (Classe de 3e D / SEGPA ULIS du collège Jean de la Fontaine, Bourgtheroulde-Infreville)



















LE PAYSAGE AU RYTHME DE NOS VIES

Le paysage quotidien est logiquement et intimement lié à toutes nos activités : la maison, le quartier, l'école, le bureau, le club de sport, les espaces de rencontre amicaux... des lieux que l'on fréquente parfois plus rarement, comme la maison de campagne ou familiale, mais qui sont pourtant inscrits dans nos habitudes.







DÉSERT, MOUVEMENT

Ce n'était pas Le paysage, mais Mon paysage. Par conséquent les élèves ont préféré, à partir de ce thème, réaliser des prises de vues avec leur regard, c'est-à-dire celui du lycéen [...]. Une photographie définit en règle générale un instant, or là on ressent bien un temps qui ne s'arrête pas. Le paysage devient furtif, car toujours identique [...]. Le choix du noir et blanc fait appel à la mémoire. (Classe de 2nde pro photo du lycée Suger, Saint-Denis)

• LE PAYSAGE, DES PAGES DE NOTRE HISTOIRE PERSONNELLE

Le paysage quotidien est un paysage que l'on a fait nôtre, que l'on connaît intimement, qui nous évoque des souvenirs personnels, qui porte une charge symbolique particulière dans notre histoire. C'est un paysage que l'on s'est approprié parce qu'il appartient au vécu.



JUSTE AVANT L'OUVERTURE

La société de consommation qui provoque la construction de centres commerciaux gigantesques. Avant, il y avait une croix ancienne, là c'est une nouvelle religion! (Pierre-Jean Fonfrède, Ceyrat)



















c. Un paysage en évolution et en devenir

• LE PAYSAGE, TÉMOIN DU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Les clichés expriment la sensibilisation du public aux problématiques du développement durable. Les représentations dénoncent les « mauvaises pratiques » (gaspillage des ressources, pollution, etc.) et renvoient aux « bonnes pratiques » (gestion des déchets, énergies renouvelables, etc.). Cette perception de l'évolution des modes de vie concerne à la fois le particulier et le collectif.







INVASION DE CONTENEURS

À partir du tableau de Claude Monet « Impression, soleil levant » qui représente le port du Havre, nous nous sommes demandé ce qu'il était devenu, 142 années plus tard. Il est au coeur de la mondialisation en tant que lieu de transport mais aussi lieu d'échanges et de marchandises. [...] Depuis peu, des conteneurs ont quitté le port pour s'installer dans un ancien fort militaire de la ville. Les conteneurs détournés, colorés sont emboîtés dans un grand volume en béton en référence à Auguste Perret et utilisés comme salle de repos, loges, bureaux... (Par le club développement durable du collège Sainte-Croix, Le Havre)

• LE PAYSAGE EN DEVENIR

Les évolutions dans le paysage, qu'il soit urbain ou rural, sont exposées parfois en relation avec les images véhiculées par les campagnes de sensibilisation, empreintes d'un certain catastrophisme. Pour autant, la vision n'est pas toujours sombre, en témoignent les clichés qui proposent des solutions.



PAYSAGE URBAIN
Un passé lourd, un avenir incertain. Site en revalorisation depuis quelques années.
Simon Till, Roubaix



















Sensibiliser les plus jeunes à la notion de paysage : l'éducation au développement durable

Parce que les enfants seront demain les acteurs de l'aménagement de nos territoires, la sensibilisation et l'éducation à la valeur de nos paysages, et aux enjeux en termes d'environnement et de développement durable est essentielle.

A travers le concours de photographie « Mon paysage au quotidien, la France vue par ses habitants », le ministère a souhaité développer leur culture du paysage et leur donner les clés pour le décoder. Au-delà de cet objectif, il est question d'aider les enfants à prendre conscience du rôle que chacun peut et doit jouer dans l'évolution de nos paysages.

L'éducation à l'environnement et au développement durable représente un enjeu majeur, tant pour le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie que pour le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Un travail conjoint en ce sens est d'ailleurs mené et une communication en conseil des ministres est prévue en octobre sur le sujet





















Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

92055 La Défense cedex Tél. 01 40 81 21 22

